



PRIMATURE

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT

PROGRAMME DE FILETS SOCIAUX DE SECURITE

**SOUS-COMPOSANTE TRANSFERTS MONETAIRES POUR LE
DEVELOPPEMENT HUMAIN**

**MANUEL DE PROCEDURES DES
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**



juin 2019

Table des matières

1) INTRODUCTION	4
1.2. Objectifs du manuel.....	4
1.3. Utilisateurs du manuel	4
2) LA SOUS-COMPOSANTE COMPOSANTE TMDH.....	5
3) LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	6
3.1. Définition.....	6
3.2. Objectifs	6
3.3. Finalité.....	6
3.4. Partenaires et intervenants	6
3.4.1. Partenaires sur les modules de formation.....	6
3.4.2. Intervenants en formation et accompagnement des espaces de bien-être..	7
3.4.3. Concept des mères leaders.....	7
3.4.3.1. Mise en place des Mères Leaders :.....	7
3.4.3.2. Les critères d'élection des Mères Leaders :	8
3.4.3.3. Les conditions de travail des Mères Leaders :.....	8
3.4.3.4. Les rôles des Mères Leaders :	8
i) TRANSFERTS	8
ii) COMMUNICATION	9
iii) CORESPONSABILITE.....	9
iv) CONDUITE DES ESPACES DE BIEN-ETRE	9
v) PROMOTION DE DYNAMIQUE LOCALE	9
3.5. Processus du FID en matière de mesures d'accompagnement.....	9
3.5.1. Description du processus de mesures d'accompagnement	9
3.5.2. Formation des mères leaders (ML) sur les modules d'accompagnement	10
3.5.2.1. Formateurs.....	10
3.5.2.2. Organisation des séances de formation (Lieu, durée, communication).....	10
3.5.2.3. Outils à la disposition des Mères Leaders	13
3.5.2.4. Assistance et accompagnement du FID	13
3.6. Les indicateurs de changement de comportement	13
3.7. Cadre logique	13
4) LES TYPES DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT TMDH	15
4.1.1. Inclusion productive.....	15
4.1.2. Inclusion financière	16
- Coup de pouce (affirmation de soi, planification).....	16

-	Education financière.....	16
-	Business plan simplifié.....	16
4.1.2.1.	Coups de pouce	16
4.1.2.2.	AVEC (Associations Villageoises d’Epargne et de Crédit).....	16
4.1.2.3.	Education financière	18
4.1.2.4.	Business plan.....	18
4.2.1.	Education parentale pour le développement de la petite enfance	18
4.2.2.	Promotion des Pratiques familiales Essentielles (PFE).....	19
4.2.3.	Autres thématiques :	20
a.	Etre élue, être leader et la confiance en soi	20
b.	Etre une mère responsable et ayant confiance en elle	20
c.	Education citoyenne et gouvernance	20
d.	Santé publique (en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique)	20
e.	Diversification alimentaire de la famille.....	21
5.	DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	v
6.	MISE EN ŒUVRE	viii
i)	Responsable.....	x
ii)	Participants	x
iii)	Fréquence	x
iv)	Programme, itinéraire d’espace de bien être	x
7.	LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET L’AUTONOMISATION DES GROUPES	xiv
8.	STRATEGIE D’ACTION EN MESURES D’ACCOMPAGNEMENT DURANT LE PROGRAMME TMDH	xvi
9.	ESPACES PHYSIQUES	xvii
10.	Le MIS dans les mesures d’accompagnement	xviii
11.	AUTRES.....	xx
12.	Communication dans les MACC.....	xxii
13.	Les Accompagnateurs spécialisés	xxii
1.	Profil de l’AS	xxii
2.	Profil de l’AS de l’Inclusion Productive (AS/IP).....	xxiii
3.	Comportement du superviseur	xxiii
4.	Renforcement des capacités des AS	xxiii
5.	Superviseur des AS.....	xxiii
14.	Le cout des activités	xxiv

1) **INTRODUCTION**

1.1. **Contexte**

Au-delà des transferts monétaires en espèces, le Transfert Monétaire pour le Développement Humain travaille sur l'investissement dans le capital humain surtout tout ce qui concerne la santé et l'éducation des enfants, les conseils nutritionnels, le capital social de la communauté ainsi que l'inclusion économique.

Le programme travaille et valorise les « Mères Leaders » lesquelles sont élues par les bénéficiaires pour promouvoir une dynamique et un développement à la base.

Les mères leaders représentent leur groupe et leur communauté, elles forment un pont entre les bénéficiaires et le Fonds d'Intervention pour le Développement pour transmettre les messages clés des MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (MACC).

1.2. **Objectifs du manuel**

Ce manuel vise à fournir un ensemble de directives claires définissant les objectifs, les éléments clés des activités d'accompagnement, uniformise la compréhension et servira de guide/référence à toutes les parties prenantes dans la mise en oeuvre des activités.

Plus précisément, le manuel vise à :

- Permettre aux parties prenantes de comprendre la portée, le contenu, l'organisation et les activités de mesures d'accompagnement ;
- Décrire et présenter les différents thèmes de mesures d'accompagnement ;
- Etre un appui dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement

1.3. **Utilisateurs du manuel**

Ce manuel est destiné aux acteurs impliqués de manière directe ou indirecte dans la mise en œuvre, l'exécution, le suivi et l'évaluation, le financement et / ou les processus administratifs du projet, y compris le personnel permanent du projet ainsi que des consultants internes ou externes. Les parties prenantes incluent, mais non limitées :

- Gouvernement de Madagascar et Organismes rattachés
 - Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) ;
 - Ministère de l'Education Nationale (MEN) ;
 - Ministère de la Santé Publique (MINSAN) ;
 - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
 - SEG
 - Office National de Nutrition (ONN) ;
 - Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) ;
- Organisations Partenaires (OP)
- Consultants ou cabinet en charge de la mise en place des mères leaders
- Organismes et cabinets en charge des activités d'accompagnement ;
- Agence d'exécution et d'encadrement ou AGEE
- Accompagnateurs spécialisés
- Autres consultants.

- Autorités locales et communauté
 - Les différents responsables au niveau des Région, District, Commune, Fokontany ;
 - Comité de Protection sociale et comité de ciblage ;
 - Ménages bénéficiaires ;
 - Mères leaders.
- Bailleurs de fonds : Banque Mondiale, UNICEF, PAM

2) LA SOUS-COMPOSANTE COMPOSANTE TMDH

2.1. Description du programme TMDH

Le projet FSS FA 2 comporte une composante TRANSFERT MONETAIRE. Les composantes TRANSFERT MONETAIRE ont pour but d'aider les ménages les plus pauvres à travers des transferts en espèces pour les aider à scolariser les enfants en âge scolaire et à améliorer la situation nutritionnelle des enfants en bas âge.

Le programme de Transfert Monétaire s'inscrit dans toutes dans les actions du gouvernement notamment dans le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) pour améliorer la protection sociale, surtout des ménages les plus pauvres.

2.2. Objectifs du programme TMDH

Le programmes de transferts monétaires cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 12 ans, et ont comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

- appuyer l'intégration des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire,
- promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.
- Acquérir des connaissances en matière de pratiques familiales essentielles en vue d'un changement de comportement par le biais des mesures d'accompagnement

2.3. Durée du Programme TMDH

Pour le financement FSS/FA2, le programme TMDH a une durée opérationnelle de 2.5 ans de 2019 à 2022 comprenant au total deux années d'années scolaires.

2.4. Cible et zone d'intervention du programme TMDH

Les zones d'intervention lors du financement FSS et FSS FA initial sélectionnés selon des critères bien définies développés dans la section sur le ciblage géographique (pauvreté, faible taux de survie scolaire, ..) seront retenues lors du financement FA2 ajoutées d'un nouveau District, à savoir Toliara II.

La composante Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) du projet FSS FA2 sera mis donc en œuvre dans 13 Districts compris dans 7 régions :

- Région Haute Matsiatra: Ambohimahasoa,
- Région AtsimoAndrefana: BetiokyAtsimo, Toliara II
- Région Vakinankaratra: Faratsiho, Betafo
- Région Atsinanana: Mahanoro, Toamasina 2
- Région Vatovavy Fitovinany :Vohipeno

- Région Anosy : Amboasary Atsimo
- Région Androy : Ambovombe, Tsihombe, Beloha, Bekily

Le nombre de ménages bénéficiaires prévu est de **112 300** composés des bénéficiaires des anciens bénéficiaires dans les Districts d'intervention du FSS initial et des nouveaux bénéficiaires dans le District de Toliara II

3) **LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

3.1. **Définition**

Les mesures d'accompagnement s'adressent aux ménages bénéficiaires. Elles sont constituées d'un ensemble d'activités qui promeuvent des changements de comportement, l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des femmes et des ménages bénéficiaires du programme.

3.2. **Objectifs**

Les mesures d'accompagnement visent à ce que :

- Chaque ménage sache bien gérer l'utilisation des transferts/allocations ;
- Chaque famille ait adopté les nouveaux comportements proposés ;
- Chaque groupe/famille ait un projet de développement à la fin du programme ;
- La cohésion sociale soit renforcée au niveau des communautés.

3.3. **Finalité**

La finalité des mesures d'accompagnement est la pérennisation des actions au niveau des ménages et le renforcement de leur résilience face aux chocs à travers :

- l'adoption des comportements positifs au développement et au bien-être des familles ;
- l'augmentation de l'Indice de Capital Humain des ménages

3.4. **Partenaires et intervenants**

3.4.1. **Partenaires sur les modules de formation**

Les thématiques de formation sont issues de l'exploitation des divers documents de formation des organismes œuvrant dans nos zones d'intervention.

Ces thèmes de formations sont objets de sensibilisation par divers intervenants/antennes locaux rattachés à ces organismes comme les agents communautaires de nutrition ou santé, le personnel des Centres de santé de base.

En effet, les différents partenaires sont:

1. **UNICEF** : qui a développé les messages, objectifs et outils des Pratiques Familiales Essentielles. La diffusion des messages est faite par le personnel technique des Services de Santé (Agent communautaire ou AC).

2. **ONN**: qui intervient dans le domaine de la nutrition. La mise en œuvre des activités est assurée par les Agents Communautaires (AC), sous l'encadrement de l'Office Régional de Nutrition et ses Organisations Non Gouvernementales partenaires.
3. **Ministère de la Santé publique, MSM (Marie Stoppes Madagascar) et le Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS)**: qui œuvrent dans le domaine de la santé, le planning familial (PF) mais également les luttes contre les maladies sexuellement transmissibles.
4. **Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche** : qui intervient dans le domaine de l'inclusion productive

3.4.2. Intervenants en formation et accompagnement des espaces de bien-être

Les activités de renforcement de capacité des Mères Leaders seront conduites par des consultants externes appelés « Accompagnateurs spécialisés ».

Ces consultants seront contractés pendant un an (contrat renouvelable) et assureront également les accompagnements des ménages bénéficiaires durant le programme.

Le profil des accompagnateurs spécialisés se présente comme suit :

L'accompagnateur spécialisé est un travailleur social ayant pour objectif de promouvoir un projet pour aider une personne ou un groupe à renforcer le capital humain.

L'accompagnateur spécialisé doit proposer des activités créatives, culturelles, sportives, de détente, d'intégration sociale ou encore de travail. L'accompagnateur œuvre aux frontières de divers mondes : santé, psychologique, social, culturel, juridique.

Grâce à la mise en œuvre de techniques pédagogiques, sociales et psychologiques appropriées, il favorise le développement personnel, l'intégration sociale et l'autonomie de chacun.

C'est un acteur de changement social. Il assure un rôle de prévention et d'accompagnement auprès de la population et de conseiller dans les activités et tâches quotidiennes.

3.4.3. Concept des mères leaders

3.4.3.1. Mise en place des Mères Leaders :

La mise en place des mères - leaders se résume aux étapes suivantes :

- Au cours d'une assemblée générale des bénéficiaires (durée : ½ journée) au niveau de chaque Fokontany d'intervention
- Formation de groupe de 15 à 25 ménages par Fokontany (réunion par affiliation, par proximité d'habitation,...)
- Election des mères - leaders par groupe au niveau Fokontany,

- Création de nom du groupe,
- Engagement réciproque des ménages bénéficiaires et des Mères Leaders élues,
- Présentation des groupes et mères - leaders dans une assemblée générale au niveau Fokontany,
- Formation des mères – leaders (½ journée). La formation et éventuellement les visites d'échange font l'objet d'indemnisation des Mères Leaders.

Les thèmes de formation des Mères Leaders :

- Les thèmes des mesures d'accompagnement et Espace de bien être ;
- Le TMDH ;
- Transfert et coresponsabilité.

Les Assemblées Générales de mise en place des Mères Leaders et leurs formations sont à la charge des cabinets de ciblage ou des consultants individuels. A la fin de leurs interventions, ils livreront au FID des rapports de mise en place des Mères Leaders avec les Procès-Verbaux du déroulement de l'AG, des procès-verbaux de l'élection des Mères Leaders et de la liste des ménages composant chaque groupe de mère Leader.

3.4.3.2. **Les critères d'élection des Mères Leaders :**

Toute femme bénéficiaire de transfert monétaire peut être élue mère-leader sous les conditions suivantes :

- dynamique, active ;
- Etre engagée avec la communauté ;
- Montrer une certaine capacité d'empathie et de communication ;
- Savoir bien lire, calculer et écrire.

3.4.3.3. **Les conditions de travail des Mères Leaders :**

- Toutes les activités d'une mère - leader sont réalisées en bénévolat ;
- Elle est responsable de son groupe jusqu'à la fin du programme. Son remplacement est conditionné par une Assemblée Générale des membres du groupe avec un Procès-verbal certifié par les membres et du Comité de Protection Sociale.
- Toutefois, elle est prise en charge durant les séances de formation ;
 - Les matériels et outils de travail de la mère-leader sont fournis par le FID.

3.4.3.4. **Les rôles des Mères Leaders :**

i) TRANSFERTS

- Transmettre aux mères bénéficiaires toutes les informations sur son fonctionnement opérationnel (formation sur le cycle du programme une fois élues).
- Communiquer les dates de transfert ou autres messages aux bénéficiaires lors des transferts ou autres activités du programme TMDH,
- Faciliter l'organisation des bénéficiaires les jours de transfert ;

- Sensibiliser les bénéficiaires pour un emploi adéquat des allocations (Vatsin'Ankohonana-Ndao Hianatra)
- Rappeler le mécanisme de gestion de plainte et des supports disponibles (fiche de plainte, numéro vert, etc.)

ii) **COMMUNICATION**

- Communiquer les informations aux bénéficiaires qui n'ont pas de radio et/ou ne savent pas lire afin qu'ils se mobilisent ;
- Transmettre les plaintes aux CPS et au FID,
- Etre la voix autorisée de leur groupe,
- Assurer la livraison des différentes correspondances aux ménages bénéficiaires concernés

iii) **CORESponsABILITE**

- Faire les Visites à Domicile (VAD)

iv) **CONDUITE DES ESPACES DE BIEN-ETRE**

- La mobilisation de ses paires dans toutes les activités : les différents concours intergroupes ou sur les coresponsabilités,
- L'organisation des Espaces de Bien-être et la participation de leurs groupes dans les activités culturelles des communautés (fêtes populaires, Hira Gasy, art culinaire, etc.).
- L'animation / sensibilisation de son groupe sur les thèmes des Mesures d'accompagnement,
- Faciliter les interventions des autres intervenants dans le cadre des Mesures d'Accompagnement;

v) **PROMOTION DE DYNAMIQUE LOCALE**

- Mobilisation des membres de groupe aux activités de développement pour des objectifs communs
- Promouvoir les associations villageoises d'épargne et de crédit.

3.5. Processus du FID en matière de mesures d'accompagnement

3.5.1. Description du processus de mesures d'accompagnement

Les activités d'accompagnement au profit des ménages bénéficiaires du TMDH seront dispensées par étape.

Etant donné que des Mères Leaders sont élues par leurs pairs, elles seront à la tête des activités d'accompagnement au niveau de chaque groupe et assureront la sensibilisation en permanence pour l'amélioration des conditions de vie des ménages du programme voire même le changement de comportement.

Des programmes de renforcement de capacité pour les mères-leaders seront planifiés et dispensés avant toute activité au niveau de chaque groupe.

3.5.2. **Formation des mères leaders (ML) sur les modules d'accompagnement**

Les formations se feront en cascade : les ML seront formés par les Consultants accompagnateurs spécialisés du FID. Et ce sont elles qui vont transmettre les informations auprès des 25 ménages membres de son groupe.

3.5.2.1. **Formateurs**

Les accompagnateurs spécialisés sont formés avec les socio-organiseurs du FID par le responsable des mesures d'accompagnement du FID de la Direction Générale.

Les mères leaders seront réparties en groupe (groupe de 25 à 35 ML) par formation et par Commune.

3.5.2.2. **Organisation des séances de formation (Lieu, durée, communication)**

i. **Lieu :**

Avec la collaboration du Maire de chaque Commune, les renforcements de capacité seront planifiés et organisés au niveau des bureaux de la Commune.

Mais il est probable que pour certains jours de la semaine, les salles ne seront pas disponibles en raison des mariages civils, d'où, l'importance de collaborer également avec des Directeurs d'écoles ou d'autres autorités locales si des salles de classe pourront être disponibles pour la formation.

Cette organisation est à la charge du socio-organiseur du FID et devrait être préparé à l'avance pour éviter de perturber les programmes de formation.

ii. **Durée :**

Les formations prendront deux jours par groupe. Cette durée est variable suivant le contenu de chaque thématique.

Ces deux jours se répartissent comme suit : une demi-journée chacune (de 08 heures du matin à 13heures ou même plus)

NB : *Les formations se feront pendant deux demi-journées pour accorder aux Mères Leaders d'exercer d'autres activités l'après-midi, mais il y a également des cas où la majorité des Mères Leaders habitent loin du bureau de la Commune et que cela leur requiert du temps de faire l'aller-retour, la durée peut être adaptée à ces contraintes.*

iii. **Communication :**

❖ Les communications sont également à la charge et responsabilité du FID. Et elles devront être prêtes et en œuvre au moins une semaine avant les programmes de formation.

❖ Les différents types de communications à mettre en œuvre sont :

a. **Les lettres de Convocation pour chaque Mère Leader :**

La convocation suivra le modèle du FID. Elles devront être parvenues aux Mères Leaders au moins une semaine avant les programmes de formation.

Elle sera imprimée en un exemplaire et accompagné d'un accusé de réception pour archive.

Il est possible de collaborer avec la Commune pour le dispatch par Fokontany. Le Président du Fokontany (membre du CPS) assurera la réception des Mères Leaders de leurs convocations. De ce fait, c'est au représentant de la Commune de signer l'accusé de validation des convocations.

Un calendrier résumant les programmes de formations seront à afficher aux niveaux du bureau de la Commune et de chaque Fokontany.

b. Annonces Radios :

Des annonces radios sur le calendrier de formation devront être répétés pendant au moins trois jours (15 annonces par station au maximum).

c. Indemnités des participants

Les Mères leaders sont des bénévoles. Par contre, elles seront indemnisées pendant les deux jours de formations et recevront certains avantages qui se répartissent comme suit :

AVANTAGES	NOMBRE DE JOUR	MONTANT en MGA / JOUR	MONTANT en MGA / ML	OBSERVATIONS
Indemnité de formation	2	4 500	9 000	Pièces justificatives : Fiche de présence et état de paiement
Indemnité de déplacement	2	2 000	4 000	
Eau minérale	2	2 000	4 000	Pièces justificatives : factures
Pause-Café	2	1 500	3 000	Contracter avec un restaurant/ un commerçant local ayant un NIF-STAT. Si non faire émarger aux participants un état de restauration par jour. Présenter une facture à la fin des activités
Pause Déjeuner	2	5 000	10 000	

Tableau 1: Détails des indemnités et avantages aux formations des Mères Leaders

d. Supports de formation

Des supports de formation sont conçus et mis à la disposition des Mères Leaders. Chaque module a son propre support et ils peuvent prendre la forme d'une brochure, d'un livret d'animation ou de boîte à image.

Les contenus ont été simplifiés et adaptés aux Mères Leaders. Ils sont appuyés par des images illustratives des propos présentés.

Par ailleurs, ces supports serviront aux Mères Leaders d'aide-mémoire et de support de sensibilisation au niveau des communautés Ce qui renforcera également leurs légitimités aux yeux de leurs pairs.

e. Techniques de formation et de transmission des messages

Les formations suivront des techniques de formation adaptée aux personnes adultes et le monde rural.

Une approche participative et itérative basée sur la pédagogie ludique sera adoptée pendant le renforcement des capacités des mères-leaders et lors des séances de l'espace de bien-être, avec des exemples concrets, des études de cas et des échanges d'expériences entre les participants et les animateurs/ facilitateurs. Cette approche ludique facilitant l'assimilation et l'appropriation des messages clés : saynète, théâtre, chants, jeux, images ...et qui valorise les existants et les us et coutumes de la zone. Les acteurs locaux entre autres les mères-leaders seront dotés de supports de sensibilisation relatifs aux thématiques prévues.

f. Andragogie ou formation des adultes

La technique andragogique tient une importance sur la faculté d'assimilation des personnes adultes qui accordent une place à la participation active des personnes à former tout en tenant compte de leurs expériences à la différence de l'éducation des enfants ou la pédagogie. D'où, la préférence à l'utilisation du terme renforcement de capacité que formation puisque les participants tirent des leçons du formateur et en même temps le formateur bénéficie également des acquis des participants.

Des séances de débat-discussion seront occasionnées, l'implication des participants au partage d'expériences et essentiellement la prise en compte des besoins réels des participants.

g. Communication pour le développement (C4D)

La C4D pour la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) est une communication qui vise un changement social et de comportement positif face à l'adoption des PFE sur le long terme. Les communautés sont perçues comme agents de changement pouvant promouvoir un changement concret.

A longue échéance, ce processus pourra améliorer la qualité de vie des populations locales, en majeure partie grâce à leurs engagements actifs et l'utilisation des ressources locales pour l'adoption des PFE.

À la suite de l'élaboration d'un plan de communication respectif à chaque district d'intervention LUL et FIAVOTA, les activités de sensibilisation et de mobilisation sont mises en œuvre par l'appui et la coordination des Accompagnateurs Spécialisés.

Dans une première phase, une approche interpersonnelle et de proximité ont été utilisées à travers des Visites à Domicile (VAD) et des Espaces de Bien Etre (EBE). Postérieurement, des activités touchant un plus large groupe de participants au niveau communautaire sont planifiées, telles que les rencontres culturelles et sportives ainsi que les groupes d'écoute. Les réunions techniques et de coordination ainsi que les séances de renforcement de capacité contribueront à la pérennisation des résultats par les acteurs locaux.

3.5.2.3. Outils à la disposition des Mères Leaders

Supports de formation

Des supports de formation sont conçus avec les partenaires et mis à la disposition des Mères Leaders pour une meilleure assimilation des formations et une mémorisation voire une transmission améliorée des messages auprès des bénéficiaires.

En effet, nous avons en tout quatre types de support de formation :

- Brochures/ dépliant,
- boîte à image/ livret d'animation.
- Bâche

Jouets d'éveils et de stimulation pour le développement des enfants

Les séances de formation sont orientées vers le bien-être des enfants, surtout leur épanouissement au niveau de la société où ils vivent. Des animations et des activités à l'endroit de ces enfants sont donc à prévoir et à apprendre aux parents pour qu'ils les pratiquent à la maison. Mais des activités communes également sont à promouvoir auprès de chaque Fokontany ou site et groupe de Mère Leader pour initier cette pratique, d'où, la dotation et conception de jouets et de gadgets destinés à l'animation des espaces pour enfant tels :

- des jouets de préférence locaux
- des livres de chants et contes pour les petits enfants
- des fournitures pour les ateliers de confection de jouets

3.5.2.4. Assistance et accompagnement du FID

Tout au long du chemin des ménages vers le changement de comportement, le FID sera présent dans chaque Fokontany ou site à travers les chargés de projet et les accompagnateurs spécialisés et accompagnera chaque groupe dans la prise en compte des thèmes de sensibilisation.

Des recommandations seront émises à l'issue de ces séances pour améliorer les techniques d'approches à adopter auprès des groupes de bénéficiaires.

3.6. Les indicateurs de changement de comportement

Les indicateurs de changement sont :

- Le taux d'adoption d'une méthode, d'une pratique ;
- L'amélioration du niveau de vie.

3.7. Cadre logique

	Type de MACC	Activités	Critères de sélection des ménages bénéficiaires	Nombre prévisionnel de ménages touchés	Observations
Inclusion économique	Inclusion productive	Culture de case, Promotion de jardin potager, Fertilisation biologique, Basket compost, Petit élevage à cycle court Aviculture Pisciculture	60% des ménages bénéficiaires	25 140	Cet indicateur désigne le nombre de ménages qui pratiqueront cette activité chez eux
	Inclusion Financière	Coup de Pouce	37 % des ménages bénéficiaires	45 462	Nombre de ménages qui recevront les activités coup de pouce
		Mise en place d'Association Villageoise d'Epargne et de Crédit	10 % des ménages bénéficiaires	7 500	A raison de 20 ménages par AVEC en moyenne
		Education financière et business plan	50% des ménages bénéficiaires	56 150	Nombre de ménages qui recevront les formations en EF et BP
Développement et Bien-être de la famille	Sensibilisation d'autres thématiques	Education Parentale pour le développement de la petite enfance dans les Espaces de bien être	Ménages ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (65% des ménages bénéficiaires)	62 190	Nombre de ménages qui recevront les formations en DPEI dans les espaces Espaces de bien être
			Enfants âgés de 0 – 5 ans révolus	44 739	Nombre d'enfants qui recevront des activités de petite enfance
		Promotion des PFE dans les Espaces de bien être	100 % des ménages bénéficiaires	112 300	Nombre de ménages qui recevront les formations en PFE dans les espaces de bien être
		Sensibilisation d'autres thématiques nécessaires à l'acquisition du bien-être de tous les membres de la famille (santé, gouvernance citoyenne, ...)	50% des ménages bénéficiaires	41 900	Nombre de ménages qui recevront les formations

4) LES TYPES DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT TMDH

Les Mères Leaders seront formées sur deux types de mesures d'accompagnement à savoir l'inclusion économique et le développement du bien-être de la famille. La formation des ML sera étalée durant les deux ans et demi d'exécution du programme. La réalisation des formations se fera suivant un planning préétabli.

4.1. Inclusion Economique

4.1.1. Inclusion productive

a) Définition

L'inclusion productive consiste en la mise en place d'approche structurée pour appuyer les ménages bénéficiaires à adhérer à des actions et à des pratiques orientées vers la diversification alimentaire entre autre la mise en place de compostière, culture de case, petit élevage à cycle court.

Les activités seront effectuées en partenariat avec le ministère en charge de l'élevage et de l'agriculture et de la pêche plus précisément leur démembrement local.

b) Thèmes :

Les thèmes de formation seront basés sur les techniques Agricoles et la protection de l'environnement tels que :

- Fertilisation biologique (Compostage classique, compostage « express », basket compost, y compris le tri des déchets)
- Cultures maraichères – contre saison normalisée [bonnes associations de légumes pour une meilleure gestion de la fertilité et des ennemis/maladies, gestion de cultures (dates de semis échelonnées pour assurer une production alimentaire continue, gestion de semences selon les besoins alimentaires, etc), gestion intégrée des nuisibles et vecteurs, cultures sur buttes, etc.]
- Culture de case [utilisation optimale de l'espace disponible, techniques de cultures des spéculations à haute valeur nutritive]
- Elevage à cycle court
- Pisciculture
- Ovins et caprins

c) Objectifs spécifiques :

- Contribuer à l'amélioration de la productivité agricole des ménages et promouvoir les cultures de case, les petits élevages
- Promouvoir la sécurité alimentaire et le renforcement de la diversification alimentaire des ménages

4.1.2. Inclusion financière

L'inclusion financière vise à promouvoir l'épargne et à faire des investissements. Elle consiste à la mise en place des AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit) et à la promotion de l'épargne individuelle ou de groupe.

Pour ce faire, les mères leaders et les bénéficiaires seront formés sur des thématiques ci-après :

- Coup de pouce (affirmation de soi, planification)
- Education financière
- Business plan simplifié

4.1.2.1. Coups de pouce

a) Définition

Un coup de pouce est un type de programme, service, ou produit qui encourage une personne à un comportement particulier sans restreindre sa liberté de choix.

Les coups de pouce du programme de transfert sont les activités complémentaires que font les bénéficiaires avant qu'elles ne reçoivent leurs transferts

b) Thèmes :

- **Affirmation de soi**

C'est une attitude intérieure qui consiste à croire que nous avons une valeur. C'est le pouvoir d'agir face à ses besoins, à son environnement.

- **Planification**

C'est la capacité à fixer des objectifs et à déterminer les actions permettant de les réaliser.

c) Objectifs spécifiques :

Les coups de pouce ont pour objet de fournir aux bénéficiaires un cadrage utile pour l'utilisation de l'argent du programme de transfert.

Ils renforcent de plus les messages des mesures d'accompagnement, ce qui donne une cohérence et complémentarité à tous les composants du Programme de transfert.

4.1.2.2. AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit)

a) Définition

Une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) est un groupe de 15 à 25 personnes qui épargnent ensemble et font de petits emprunts à partir de ces épargnes. Les activités des AVEC fonctionnent en « cycles » d'une durée d'environ une année, au bout desquels les épargnes accumulées et les bénéfices tirés des prêts sont répartis entre les membres proportionnellement au montant qu'ils ont épargné.

b) Objectifs spécifiques

- Promouvoir la culture d'épargne et de crédit en vue de lier les groupements aux institutions de microfinance.
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire la qualité de vie de la population, la santé dans différents aspects (prévention et traitement, santé de la mère et de l'enfant, la nutrition)
- Contribuer à l'augmentation de la résilience de la population (cercle vicieux de l'endettement, vulnérabilité face aux chocs)
- Favoriser le développement social (éducation des adultes et des enfants, autonomisation des enfants, développement de la société civil et de la citoyenneté.)

Comme CARE a déjà obtenu de très bons résultats dans son programme d'implémentation d'AVEC au sein de plusieurs communautés à Madagascar, le FID utilisera *le manuel de mise en place d'AVEC* élaboré par CARE.

L'accompagnement des bénéficiaires dans le processus de mise en place d'AVEC sera assuré par les AS ou les Agents Villageois identifiés issus des AVEC déjà opérationnelles ou les socio organisateurs du FID.

La formation sur l'activité AVEC se fait à deux niveaux, au moyen d'une approche andragogique :

- une formation des équipes régionales du FID et des accompagnateurs spécialisés par la Direction Générale
- une formation des AV par les équipes régionales du FID

Les sessions d'info-sensibilisation sur l'activité AVEC seront conduites lors des espaces productifs par les socio organisateurs du FID ou les accompagnateurs spécialisés. Une fois constituées, les AVEC se réuniront hebdomadairement.

Les étapes de la mise en place des AVEC :

La mise en place d'AVEC suivra le processus décrit dans le manuel de CARE dont les principales étapes sont :

1. Formation des formateurs
2. Sensibilisation sur la gestion des dettes, la nécessité des épargnes et l'optimisation des crédits,
3. Sensibilisation sur la mise en place d'AVEC,
4. Préparatifs avec les autorités locales,
5. Election des membres de bureau et constitution des dossiers de l'AVEC (statut, RI, Procédures, ...),
6. Equipement des AVEC (Matériels de bureau, outils de gestion et de suivi),
7. Opérationnalisation des AVEC,
 - Formation des membres de bureau,
 - Lancement des épargnes et crédits,
8. Suivi et Evaluation de la performance des AVEC.

Les modules de formation dispensés aux AVEC :

- Module 1 : "groupe, leadership et élection"
- Module 2 : "règlement de la caisse de solidarité, achat de parts et les prêts"
- Module 3 : "élaboration du règlement intérieur de l'AVEC"
- Module 4 : "première réunion d'épargne"
- Module 5 : "première réunion de crédit"
- Module 6 : "premier remboursement de crédit"

4.1.2.3. Education financière

a) Définition

L'éducation financière enseigne les connaissances, compétences et attitudes que les bénéficiaires doivent adopter pour mieux gérer leurs revenus, dépenses, épargne et emprunt, correspondant aux bonnes pratiques de gestion de l'argent. Cette mesure d'accompagnement consiste en des séances d'éducation des ménages bénéficiaires sur les thèmes de budgétisation, d'épargne, de gestion des dettes, de services financiers et de négociations financières.

b) Objectifs spécifiques

Cette mesure d'accompagnement est délivrée aux bénéficiaires dans le but de renforcer les ménages à mieux gérer leur argent et de les encourager à la pratique de l'épargne et à se lancer dans des investissements familiaux.

4.1.2.4. Business plan

a) Définition

La formation en plan d'affaire simplifié consiste à apprendre aux bénéficiaires le minimum d'informations nécessaires pour démarrer une activité génératrice de revenu et à leur proposer un canevas simple qui correspond à leur besoin.

b) Objectifs spécifiques

Cette mesure d'accompagnement est délivrée aux bénéficiaires dans le but de renforcer leurs capacités dans la gestion de leur activité génératrice de revenu et de leur faire éviter des investissements hasardeux ou fortuits.

4.2. Développement et bien être de la famille

4.2.1. Education parentale pour le développement de la petite enfance

a) Définition

L'éducation parentale est une activité volontaire d'apprentissage des parents. Elle vise à doter les parents, futurs parents et autres personnes ayant la charge des enfants de 0 à 6 ans, de savoirs théoriques, savoir-faire et savoir-être indispensables au développement holistique et à l'épanouissement des jeunes enfants.

b) Thèmes :

Les quatre (04) repères de développement sont:

- Développement des connaissances
- Développement du langage et de la communication
- Développement de la motricité (fine et large)
- Développement de la socialisation

Les ateliers pratiques: conte, chant, danse, travaux manuels, découvertes de la nature

c) Objectifs spécifiques:

- Eduquer les parents concernant la stimulation/éveil des enfants âgés de 0 à 6 ans pour que ces derniers atteignent leur plein potentiel
- renforcer leurs bonnes attitudes et pratiques en matière de soins aux jeunes enfants ;
- promouvoir des relations non violentes avec les enfants.
- Promouvoir le développement holistique de l'enfant et préparer l'entrée à l'école par l'éducation des parents

4.2.2. Promotion des Pratiques familiales Essentielles (PFE)

a) Définition

Les PFE sont des pratiques à adopter et changement de comportement afin d'améliorer la santé des enfants et des familles. L'adoption de bonnes pratiques familiales dans les domaines clés de la survie de l'enfant (santé, nutrition et hygiène) est essentielle pour assurer la prévention des maladies et un développement optimal de l'enfant.

b) Thèmes :

Les thèmes de formation s'orientent sur :

- 1- L'alimentation/nutrition des mères enceintes et qui allaitent
- 2- La consultation prénatale,
- 3- L'allaitement maternel exclusif,
- 4- La vaccination obligatoire des enfants de 0 à 9 mois et demi suivant calendrier pré-établi par le Ministère de la Santé,
- 5- L'alimentation variée et suffisante pour les enfants de 6 à 23 mois (sites Seecaline (ONN))
- 6- Le lavage des mains (savon, cendre)
- 7- L'utilisation d'eau potable
- 8- L'utilisation des latrines

c) Objectifs spécifiques

La promotion des PFE au sein des ménages visent à conscientiser et à accompagner l'adoption par les ménages des comportements jugés positifs et des bonnes pratiques pour la protection ou prévention (par rapport aux thèmes).

4.2.3. Autres thématiques :

a. Etre élue, être leader et la confiance en soi

RAPPELS sur les:

- critères d'éligibilité des Mères Leaders
- droits et devoirs des Mères Leaders en tant qu'élus par leurs pairs
- Rôles et responsabilités de chacune d'elles (animatrice, intermédiaire/relais)

Leadership de base

- Un Leader efficace
- Leader mobilisateur
- Bon communicateur en matière de leadership

Avoir confiance en soi

- Comment pouvons-nous avoir plus confiance en soi?
- Les résultats d'avoir confiance en soi

b. Etre une mère responsable et ayant confiance en elle

- Développement de ce qu'est une mère de famille
- Inventaire des rôles et responsabilités
- Une mère responsable

c. Education citoyenne et gouvernance

- Mécanismes de participation citoyenne (devoirs)
- Droits inhérents en tant que citoyen
- Appui à la démarche pour l'obtention des papiers administratifs (copie d'acte de naissance, CIN, certificat de résidence) des bénéficiaires du programme

d. Santé publique (en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique)

- Le planning Familial (en partenariat avec MSM)
- La santé reproductive des adolescents

- Les maladies sexuellement transmissibles
- La prévention contre la peste, choléra, rougeole
- Déparasitage des enfants
- Vaccination des enfants
- Les comportements à tenir en cas de catastrophes naturelles (avant, pendant et après), en collaboration avec le BNGRC.

e. **Diversification alimentaire de la famille**

- Variation de la nourriture de la famille
- Utilisation du sel iodé pour la cuisine familiale pour assurer le développement physique et intellectuel de l'enfant
- Préparer et manger des aliments riches en fers, en vitamine et en sels minéraux

5. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Les acteurs de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement

- Le FID

- Au niveau Direction Générale :

Directeur des transferts monétaires dont le rôle est de mettre en place la stratégie de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, d'en faire la supervision.

Responsable mesure d'accompagnement dont le rôle est de :

- Participer à l'identification et/ou à la conception, définition, élaboration des contenus des activités d'accompagnement,
- Assurer la conception des documents, des curricula de formation des activités d'accompagnement, des supports en communication relatifs aux mesures d'accompagnement et en faire la supervision jusqu'à la production.
- Définir une stratégie de mise en œuvre des activités d'accompagnement, et d'encadrement des groupes de mères-leaders,
- Apporter son appui aux responsables TMDH et RCD et aux chargés des activités d'accompagnement dans les Directions Inter Régionales dans l'évaluation des besoins en outils (affiches, émissions radios, jouets, gadgets, goodies, etc.) liés aux activités d'accompagnement,
- Analyser les rapports mensuels des activités d'accompagnement, en faire la synthèse et proposer des recommandations
- Mettre à la disposition des auditeurs toute information et documentation nécessaire.
- Participer aux renforcements de capacités en liaison avec les activités d'accompagnement : responsables TMDH, chargés de projet et partenaires,
- Participer aux actions de communication pour le changement de comportement,
- Au niveau Direction Inter-régionale :

Socio-organisateur des mesures d'accompagnement

- Contribuer aux sensibilisations des ménages bénéficiaires sur les thématiques prévues
- Renforcer les capacités et compétences des accompagnateurs spécialisés
- Superviser les prestations des accompagnateurs spécialisés
- Assurer la communication des calendriers des activités aux mères-leaders,
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre des activités des mères leaders,
- Appuyer les prestataires dans la formation des mères-leaders
- Coordonner toutes les activités d'accompagnement mises en place en intégrant les activités C4D/PFE
- Consolider mensuellement les avancements des activités d'accompagnement de son district respectif en vue du rapport mensuel et les communiquer au Responsable des mesures d'accompagnement de la Direction Générale
- Effectuer des analyses descriptives des données sur les résultats des formations et y apporter des recommandations afin d'améliorer les actions futures.
- Suivre et mettre à jour les données et informations relatives aux mesures d'accompagnement
- Evaluer les résultats des actions de formation.
- Proposer des pistes d'amélioration des stratégies d'accompagnement;

Responsable chargé de district / Responsable transfert monétaire pour le développement humain dont le rôle est de :

- Contribuer aux sensibilisations des ménages bénéficiaires sur les thématiques prévues
- Superviser les prestations des accompagnateurs spécialisés
- Appuyer les prestataires dans la formation des mères-leaders
- Appuyer le socio-organisateur des mesures d'accompagnement dans la coordination de toutes les activités d'accompagnement mises en place en intégrant les activités C4D/PFE
- Consolider mensuellement les avancements des activités d'accompagnement de son district respectif en vue du rapport mensuel et les communiquer au socio-organisateur des mesures d'accompagnement
- Suivre et mettre à jour les données et informations relatives aux mesures d'accompagnement
- Proposer des pistes d'amélioration des stratégies d'accompagnement;

Chargés de projets TMDH dont le rôle est de :

- Contribuer aux sensibilisations des ménages bénéficiaires sur les thématiques prévues
- Superviser les prestations des partenaires dans les activités d'accompagnement
- Assurer la communication des calendriers des activités aux mères-leaders,
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre des activités des mères leaders,
- Appuyer les prestataires dans la formation des mères-leaders
- Evaluer les résultats des actions de formation ;
- Proposer des pistes d'amélioration des stratégies d'accompagnement;

- *Les accompagnateurs spécialisés (relais entre FID et les communautés) dont le rôle est de :*

- Appuyer les Chargés de Projet en Mesures d'accompagnement dans la préparation des séances de formation des groupes de Mères Leaders
- Assurer les formations des groupes de Mères Leaders
- Planifier avec les Mères Leaders les espaces de bien être au niveau de chaque Fokontany et qui feront l'objet de suivi par le FID.
- Recueillir, consolider les rapports d'activités des Mères Leaders et des livrables attendus et les remettre auprès des chargés de projet responsables.
- Accompagner les Mères Leaders dans la conduite des espaces de bien-être au niveau des Fokontany bénéficiant des activités d'accompagnement TMDH.
- Consolider les rapports d'activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems ou autres bases de données
- Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du Responsable des Mesures d'accompagnement, du FID que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
- Transmettre au FID des rapports d'activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et sera annexé au contrat.

- *Les Mères Leaders dont le rôle est de :*

- Information des ménages sur les programmes de paiement et les dossiers à apporter lors du paiement,
- Organisation des jours de transferts pour les membres du groupe,
- Interlocuteur entre FID, bénéficiaires et autres partenaires,
- Livraison et explication des lettres de correspondance FID et bénéficiaires,
- Assistance aux formations organisées par le FID,

- Conduite des espaces de bien être tous les mois,
- Mise en œuvre des visites à domicile auprès de chaque ménage du groupe tous les deux mois,
- Organisation et mobilisation des bénéficiaires pour toutes activités liées aux TMDH (regroupement des mères leaders, sensibilisations ou campagnes, réunions),
- Partage et consolidation des rapports mensuels auprès des comités de protection sociale (rapport d'espace de bien être, fiche de visites à domicile, fiche de présence des espaces de bien être, fiche de collecte de donnée, rapport de rotation des jouets et situation des jouets).
- Transmettre et enregistrer les fiches de plaintes auprès des CPS.
- Animation pendant les paiements
- Animation des espaces de bien être à partir de différents thématiques
- Responsable avec le CPS de la mise en place et préparation des espaces physiques
- Responsable des jouets pour le développement de la petite enfance
- Effectuer les VAD au niveau des ménages bénéficiaires du TMDH

- *Le Comité de Protection Sociale dont le rôle est de :*

- Assister aux formations programmées par FID,
- Appuyer les sensibilisations transmises par les ML,
- Coordonner les activités des mères leaders sur l'organisation des espaces de bien être par Fokontany,
- S'organiser entre eux pour assister aux espaces de bien être au niveau de leurs Fokontany,
- Suivre le dispatch des ludothèques parentales et autres supports distribués aux ML et Fokontany,
- Consolider les rapports des ML et dresser un rapport unique par Fokontany sur les activités mensuelles réalisées,
- Contrôler l'existence, l'utilisation, les rotations, l'entretien des jouets dans les ludothèques parentales.
- Enregistrer les plaintes reçues et leurs réponses mais également de les transmettre auprès du FID.
- Appuyer les mères leaders dans l'organisation et mobilisation des bénéficiaires pour toutes activités liées aux TMDH (regroupement des mères leaders, sensibilisations ou campagnes, réunions),
- Animation pendant les paiements
- Effectuer les VAD au niveau des ménages bénéficiaires du TMDH

- *L'Agent Communautaire dont le rôle est de :* participer au comité de protection sociale, de dispenser des formations, d'appuyer les mères-leaders dans leurs actions.

5.2. Conventions par entité

Dans le cadre de la mise en œuvre, le FID a signé des conventions de partenariat avec :

- ONN, MSM (Marie Stops Madagascar), SE CNLS, ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ministère de l'Education Nationale

5.3. Convergence des activités des entités

Les activités de ces entités convergent dans le développement et le renforcement du capital humain.

6. MISE EN ŒUVRE

6.1. Rôles des partenaires :

Rubriques	Objectifs généraux	Conception	Programmation	Formateur	Participants
INCLUSION ECONOMIQUE					
Inclusion productive	Renforcer la capacité sur les techniques agricoles et protection de l'environnement	FID et MAEP	FID	FID, MAEP, AS	ML, Bénéficiaires, CPS
Inclusion financière					
<i>AVEC</i>	Promouvoir l'épargne familiale et communautaire	FID	FID	FID, AS	ML, Bénéficiaires
<i>Coup de pouce</i>	Fournir aux bénéficiaires un cadrage utile pour l'utilisation de l'argent des programmes de transfert.	FID, IDEAS 42	FID, IDEAS 42	FID, IDEAS 42, AS	ML, Bénéficiaires
<i>Education financière</i>	Renforcer la capacité sur l'éducation financière	FID	FID	FID, AS	ML, Bénéficiaires
<i>Business Plan</i>	Renforcer la capacité sur le business plan	FID	FID	FID, AS	ML, Bénéficiaires
DEVELOPPEMENT ET BIEN ETRE DE LA FAMILLE					
Education parentale pour le développement de la petite enfance	Renforcer la capacité afin de promouvoir le développement holistique de l'enfant et préparer l'entrée à l'école par l'éducation des parents.	DEPA, FID	FID, DEPA	DEPA, FID, AS	ML, Bénéficiaires

Promotion des PFE	Renforcer la capacité sur les différents pratiques à adopter et changement de comportement afin d'améliorer la santé des enfants et des familles	UNICEF, FID	FID	FID, AS	ML, Bénéficiaires
Autres thématiques					
Etre élue, être leader et la confiance en soi	S'approprier les critères d'éligibilité des mères leaders, leadership de base et la confiance en soi				
Etre une mère responsable et ayant confiance en elle	Inventorier les rôles et les responsabilités d'une mère de famille				
Education citoyenne et gouvernance	Sensibiliser les ménages à l'acquisition de CIN, de certificat de statut civil, de copie de naissance pour les enfants, à participer activement aux réunions communautaires, à l'interpellation et aux plaintes et à la bonne gouvernance des fonds communautaires	FID	FID	FID, AS	ML, Bénéficiaires
Santé publique	Sensibiliser les ménages sur les thématiques nécessaires à l'acquisition du bien-être des familles tels que Planning familial, SRA, lutte contre MST, Vaccination des enfants, déparasitage des enfants, prévention de certaines maladie (peste, billarzioze, rougeole, ...)	MSM, SECNLS, FID	MSM, SECNLS, FID	MSM, SECNLS, FID	ML, Bénéficiaires
Diversification alimentaire de la famille	Renforcer la capacité sur l'éducation nutritionnelle	ONN, FID	ONN, FID	ONN, FID	ML, Bénéficiaires

6.2. Espaces de bien-être (EBE) :

6.2.1. Définition et concept de l'Espace de bien-être

Les espaces de bien être se résument comme :

- Lieu de rencontre collectif et de convivialité pour l'épanouissement des individus qui ont pour objectif de stimuler le bien-être des familles.
- Moment de partage et de suivi des avancements des messages clés d'accompagnement des ménages (objet de formation des ML)
- Autour des éléments culturels comme la nourriture la conversation, et les fêtes populaires.

6.2.2. Organisation et conduite de l'espace de bien être

i) Responsable

Les Mères Leaders accompagnés par les CPS seront en charge de :

- l'organisation (date, lieu, thème à partager, activités et animation à faire durant l'espace)
- et la conduite des espaces de bien-être.

ii) Participants

Les vingt-cinq (25) ménages membres de chaque groupe sont invités à assister à chaque espace de bien-être. Il n'est pas limité que la mère de famille seule y assiste, même les pères de famille ainsi que les enfants sont conviés puisque chacun trouvera son avantage et son bien être durant l'espace. Et même si la communauté non bénéficiaire du programme veut y intégrer ou y assister, elle sera la bienvenue.

iii) Fréquence

Les espaces de bien-être ont lieu après les formations des Mères Leaders. Leurs fréquences dépendront des contenus et des sous-thèmes développés dans chaque thématique.

iv) Programme, itinéraire d'espace de bien être

Après chaque séance de formation, les Mères Leaders sont tenues de prévoir des dates de regroupement des ménages de leurs groupes pour partager des acquis et des messages clés. Cette journée de rencontre est appelée : ESPACE DE BIEN ETRE. Cela nécessite un lieu, une date et des activités à réaliser.

Voici LES ETAPES à suivre par la mère-leader :

i. Avant la rencontre

- Préparer l'endroit pour les espaces de bien-être, ex. : espace physique, dans le cas où le groupe de ménage de la mère leader ne dispose pas encore d'espace physique alors trouver une cour ombragée, aménager un espace sous un grand arbre, un terrain de jeu, un jardin communal, etc. ;
- Fixer la date et l'heure de la séance (décidées lors de la dernière rencontre) ;
- Diffuser l'information de bouche à oreille (publicité par approche communautaire) ;
- Identifier et collecter les matériels dont elle aura besoin ;

- Préparer l'animation, la mère-leader utilise une petite fiche comme aide-mémoire :

Le rôle de l'animatrice (mère-leader) au cours d'une réunion est de :

- préciser le but de la rencontre ;
- dire brièvement quelles seront les différentes étapes de la rencontre ;
- faciliter les échanges d'opinions entre les membres ;
- veiller à ce que tous les points de vue soient évalués et examinés de manière égale par le groupe ;
- accorder le droit de parole équitablement ;
- ramener la discussion à l'ordre du jour en cas de digression ;
- Résumer ce qui a été dit et accompli.

ii. Lors de la rencontre

- Accueil des membres : assurez-vous que les membres soient accueillis de façon chaleureuse ;
- Levée de drapeau, chant hymne national
- Mots de bienvenue ;
- Présentation de l'ordre du jour : Il est important de bien structurer les rencontres pour que tous les membres puissent s'exprimer et aussi pour s'assurer que les buts visés par le groupe soit atteints ;
- Faire une séance d'échange et/ou de discussion de nouvelles (exemple : campagne de vaccination, préparation de la période de récolte, période d'examen scolaire de l'EPP) ;
- Faire une séance d'évaluation des pratiques faites (ex. jeux de motricité pour la petite enfance) ;
- Présentation des thèmes du jour à traiter ;
- Choisir une technique spécifique pour introduire chaque thématique, vue que l'on procède actuellement ceci pour établir un fil conducteur vers la réflexion et la compréhension des messages clés. Exemple : jeux collectifs, jeux de société, théâtre, entre autres.
- A chaque thème à traiter, demander d'abord aux membres leurs avis ou leurs connaissances en la matière et les remercier à chaque réponse émise ;
- Présenter ensuite les bonnes réponses à l'aide de la boîte à image, des bâches ou des schémas en utilisant les formations reçues ;
- Faire la récapitulation en valorisant les réponses émises par les participants ;
- Encourager les membres à appliquer les instructions données.

i. Après la rencontre

- Remercier les membres pour leur participation ;
- Décider ensemble la suite à donner à cette réunion : prochaine rencontre, prochain thème à discuter ;
- Faire un chant ensemble pour terminer la séance.

Tableau synoptique de : Itinéraire durant les espaces de bien être

ETAPES	ACTIVITES	OUTILS DE FORMATION	DUREES
Salutations	Levée de drapeau Chant : Hymne National Jeu (Brise-glace) (ouverture)	Guide d'animation simplifié	30 Minutes
Partage de nouvelles	Questions-réponses Jeu*	Dés Bouteilles vides	30 minutes à 1 heure

Evaluation : points positifs et négatifs	1-Etude sur la pratique et les résultats des acquis de la dernière séance** (Espace de bien-être) : Problèmes rencontrés par les membres du groupe 2-Débat sur un thème de formation 3-Proposition de solutions ou discussion pour des solutions aux problèmes (activités communes)	Emballages et marqueurs	1 heure
Activités récréatives	Jeux collectifs	Guide d'animation simplifié	20 Minutes
Education parentale : Partage ou renforcement de capacités	Développement du thème de partage. Exemple : Petite Enfance Jeu adapté au thème	Boîtes à images A travers chants ou sketches	1 heure
Simulations	Test de compréhension Messages clés pour chaque thème	Boîtes à images/ bâche	30 Minutes
Réflexion	Questions-réponses		15 Minutes
Pause repas			
Espace enfant	Cas pratiques avec les ménages (pères-mères-enfants)	Jouets***	
Clôture de l'espace	Planification des prochaines rencontres		

Tableau 2: Itinéraire des espaces de bien être

*Incitation à la participation active des membres

**Points positifs et négatifs

6.3. Visite à domicile (VAD) :

6.3.1. Définition et concept VAD

L'objectif du VAD s'oriente vers le renforcement de la capacité des parents dans les interactions avec leurs enfants afin d'assurer la continuité des activités qu'ils auront effectuées lors de l'espace de bien-être. C'est un moyen de réaliser le processus d'aide.

6.3.2. Conduite d'un VAD

Matériels et outils requis

Particulièrement en ce qui concerne le DPE, elles s'emmènent avec le lot de jouets adaptés aux tranches d'âge des enfants de la famille à visiter et observent ce que font les parents avec leurs enfants. Les ML doivent accompagner les ménages dans l'utilisation des jouets et apporter des conseils de pratique. Les observations seront consignées sur une fiche VAD préétablie.

Acteurs

Les Mère-leaders et les CPS sont les premiers responsables des VAD.

Les AS, à leur tour, effectuent également des contre VAD afin d'optimiser le suivi du changement de comportement des parents.

Fréquence

. Les ML effectueront en effet des VAD par ménage **une fois par mois** en priorisant les ménages ayant plus de difficultés dans la mise en pratique.

Déroulement

Les étapes d'une visite à domicile :

Avant la visite :

- Identification des ménages en difficultés
- Planification des ménages à visiter en tenant compte des priorités

Lors de la visite :

- Accéder au domicile de la famille avec discrétion et respect.
- Saluer, se présenter et dire l'objet de la visite.
- Réaliser la tâche prévue sans s'imposer en créant un climat de confiance.
- Faire preuve d'une attitude d'observation afin de connaître les conditions de vie de la famille.
- Remercier la famille pour son hospitalité

Après la visite :

- Remplir la fiche préétablie
- Rendre les fiches remplies aux CPS ou AS

6.4. Atelier :

6.4.1. Définition et concept de l'atelier

Différents ateliers seront mis en œuvre durant le programme.

- Ateliers de présentation et de coordination des mesures d'accompagnement auxquels les entités qui travaillent dans les domaines de santé, de nutrition, d'élevage, d'agriculture participeront
- Ateliers de capitalisation qui consistent en échange d'expériences et de pratiques afin de capitaliser les bonnes pratiques

6.4.2. Conduite d'un atelier

Les ateliers constitueront un regroupement permettant aux participants conviés de s'informer, d'échanger, de partager et de communiquer des stratégies de mise en œuvre des activités d'accompagnement dans le but de mettre en place une vision commune. Chaque type d'atelier aura lieu une fois tous les ans.

Par ailleurs, les ateliers de présentation et de coordination des mesures d'accompagnement seront organisés au niveau de chaque direction interrégionale dirigés par son Directeur respectif.

Les ateliers de capitalisation mobiliseront toute l'équipe de la Directio , incluant les consultants externes, notamment les Accompagnateurs Spécialisés. Les séances seront dirigées par l'équipe de la Direction générale.

Acteurs

Atelier de capitalisation : les participants seront les agents du FID travaillant dans le cadre des MACC et les AS.

Atelier de coordination : les participants seront les agents du FID travaillant dans le cadre des MACC et les représentants des entités mettant en œuvre les mêmes MACC dans les mêmes secteurs.

Fréquence

Chaque type d'atelier sera conduit une fois par an.

7. LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET L'AUTONOMISATION DES GROUPE

La vision globale du Transfert Monétaire pour le Développement Humain est de promouvoir un réel changement de comportement des ménages bénéficiant du programme à travers les transferts monétaires.

Un défi majeur repose sur les mesures d'accompagnement.

a. Promotion des activités à avantages sociales (épargnes, affiliation à des associations, recherches de partenaires, entre autres)

A partir du moment où les groupes de ménages sont formés et mis en place, ils sont encouragés à prévoir des activités communautaires pouvant conduire au renforcement des liens sociaux, évolution de la situation des ménages et autopromotion des groupes vers l'autonomie. Tels sont les cas d'inscription des ménages auprès des agences d'épargne comme l'OTIV, CECAM, entre autres, l'affiliation à des associations communautaires (groupement de femmes, groupement d'artisan, entre autres), ou même la recherche de partenaires technico-financiers pour le renforcement de capacité des ménages en matière professionnelle comme l'élevage, la culture, l'artisanat ou autres et la recherche de débouchés/ collecteurs pour les productions.

La pratique de cotisations est une pratique commune pour les groupes de ménage, ceci entre autre pour avoir un capital financier afin d'aider les pairs en cas de besoin (deuil, prêt, naissance,...) mais aussi pour avoir un fond de démarrage de projet social à la fin du programme.

b. Promotion des activités communes à source de revenus (culture, élevage, cotisations)

L'un des objectifs majeurs du TMDH est que les groupes créent entre eux des activités génératrices de revenus selon les activités existantes au niveau local.

Cette initiative dépend effectivement du dynamisme de la Mère Leader et des capacités du FID à appuyer les groupes selon leurs perspectives dans l'avenir. Les séances de formation, d'accompagnement et de rencontre avec les bénéficiaires sont faites pour ça.

Nous noterons comme activités génératrices de revenus : la culture et l'élevage, l'artisanat, la transformation de la production.

Les activités sont diversifiées selon la Région.

c. Pérennisation des séances d'animation des enfants :

Le bien-être des enfants et leurs épanouissements constituent l'apogée du programme.

Des activités dédiées aux divertissements et développement des connaissances des enfants sont encouragées à être intégrées dans le programme des Mères Leaders pendant ou après les espaces de bien-être.

Ceci également pour montrer exemple à tous les parents de la manière d'éduquer et de se comporter avec les enfants au quotidien sans pour autant exiger des niveaux de connaissances, d'étude, de vie.

De ce fait, la création de jouets spécifiques au niveau local est encouragée durant des rencontres avec les enfants bénéficiaires que ce soit durant les espaces de bien être ou autres.

Par ailleurs, chaque groupe sera doté de gadgets ou lots de jouets typiquement malgache et adapté à toutes les régions d'intervention notamment des instruments de musique, des marionnettes, des livrets de chants et contes. Ceci pour assurer les activités de divertissement des enfants.

d. Continuité des liens et des appuis effectués auprès des ménages par les VAD (information, encouragement, rappel)

Tout au long du programme, les mères leaders seront chargées de l'accompagnement de ses ménages par les visites à domicile.

Elles effectueront des visites lors :

- De la livraison des lettres de correspondance du TMDH : lettre d'alerte, lettre d'avertissement et lettre de regret. Cette visite consiste à l'explication du ménage du teneur de la lettre mais aussi d'encourager le ménage à prévenir contre toutes sanctions afférentes au non-respect des engagements avec le TMDH.

- Des séances d'information-rapport des sujets discutés durant les espaces de bien être pour les ménages absents

- Des suivis de l'évolution des ménages suivant les sensibilisations effectuées et leurs impacts vis-à-vis des familles

- Des encouragements de certaines familles constatées comme rigides aux changements proposés.

e. Communication renforcée sur les thèmes d'accompagnement via les médias (spot radios, groupe d'écoute)

Pour assurer l'appropriation des ménages bénéficiaires aux thèmes d'accompagnement, des émissions radios seront programmées après chaque formation auprès de la station radio la plus écoutée du district.

Elles seront préparées et organisées avec les organismes partenaires selon le thème.

Ces émissions permettront aux ménages, à qui, on a transmis des messages par le biais des mères leaders de croire encore plus aux sensibilisations effectuées et de renforcer les messages véhiculés.

D'où, l'impact des mesures d'accompagnement seraient encore plus tangibles.

f. Formation professionnelle des groupes de ML par d'autres partenaires techniques (agriculture, élevage, tissage, broderie selon la région)

Vu les besoins et les requêtes des groupes de ménages bénéficiaires, des formations en pratique professionnelle contribuerait à la résolution de leurs problèmes productifs (en matière d'élevage, de culture, d'artisanat, de transformation des productions). Ce qui est une nécessité généralisée pour tous les districts d'intervention.

D'où, des partenariats au niveau local devront être tissés pour répondre aux besoins sus-cités.

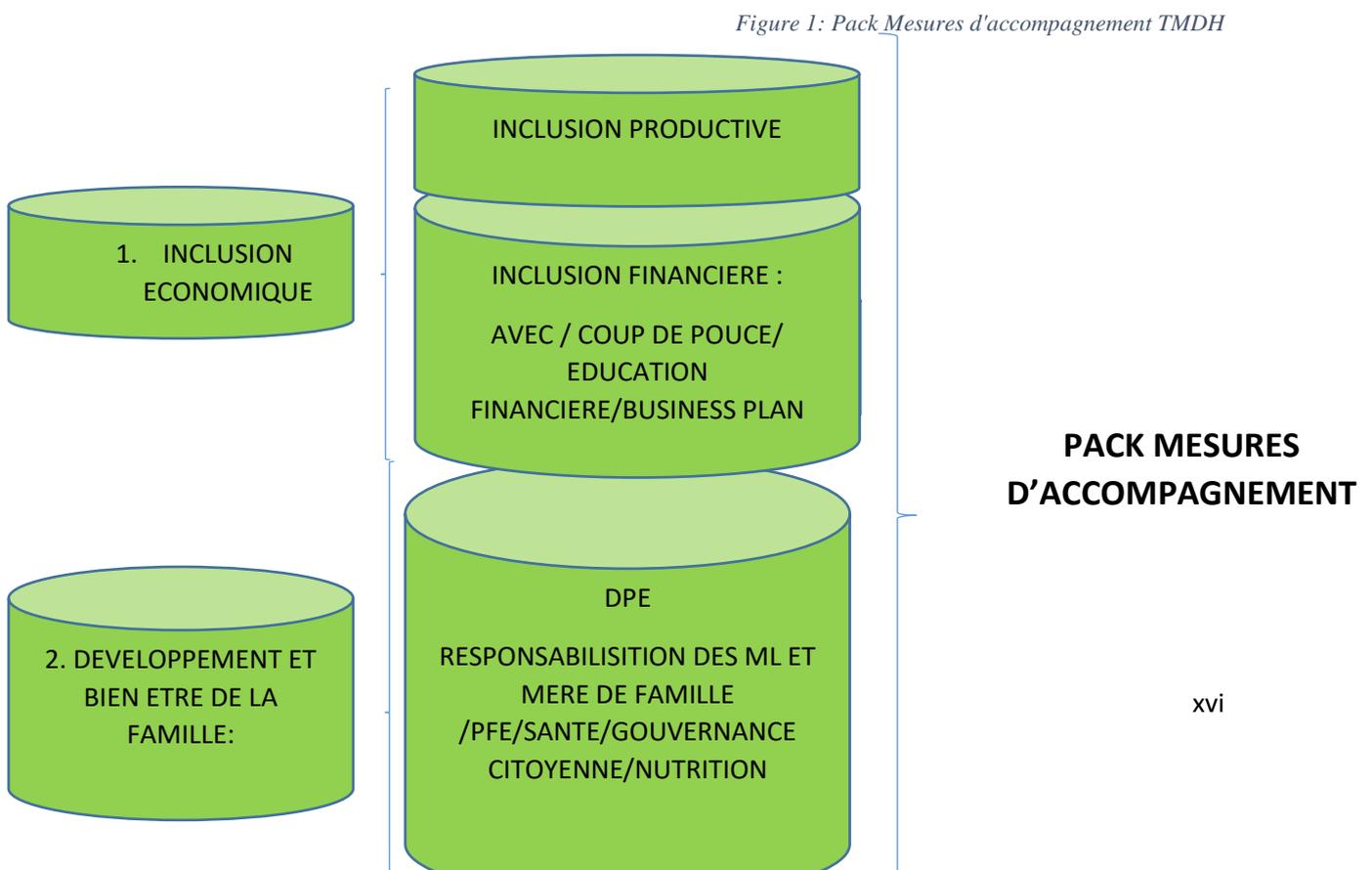
8. STRATEGIE D'ACTION EN MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DURANT LE PROGRAMME TMDH

Pendant les 30 mois d'exécution du programme, deux types de mesures d'accompagnement seront développés et rappelés aux familles bénéficiaires.

Pour ce faire, le contenu de chaque séance de formation des Mères Leaders est composé d'une rubrique des deux thèmes de formation. C'est ce qu'on appelle PACK DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

Le PACK sera appliqué à partir de la formation

Ce PACK se présentera comme suit :



9. ESPACES PHYSIQUES

a. Définition

Un espace physique est le lieu où se déroule l'espace de bien-être. Pour une meilleure appropriation de l'espace, et afin de disposer d'une vitrine pour les pratiques essentielles pour le développement du jeune enfant, les bénéficiaires seront appuyés à l'organisation d'un EBE avec les moyens locaux et d'équipements. En effet, un espace physique comprend : un chalet pour l'éducation parentale ; un espace pour enfant avec des jeux tels que balançoires ou toboggan, un petit espace vert : jardin ou potager, dispositif de lavage des mains et des latrines

L'espace physique pourra se trouver à proximité des sites de nutrition ou des Espaces d'Eveil Communautaires (EEC).

b. Plan type espace physique avec environnement



10. Le MIS dans les mesures d'accompagnement

a. Saisie

Les bases de données des activités réalisées en MACC doivent être saisies dans le MIS et/ou sur un support physique et/ou un support numérique (smartphone, tablette). La saisie sera faite par l'AS sous la supervision des SO MACC, des RCD et RTMDH.

Les tâches à effectuer dans le MIS sont :

- Création d'activité relative aux mères leaders,

Deux types d'activités : formation des ML, de type « Formation de Mères Leaders » et une activité de type « Mère Leaders » pour chaque Mères Leaders.

- Remplissage des phases

- Mise en place des Mères Leaders (à remplir nombre de ML)

- Formation des Mères Leaders (à remplir date de formation des ML sur les différents PACK de mesures d'accompagnement, et les nombre de participants par sexe, nombre d'enfants par catégorie d'âge.

- Espaces de Bien Etre (à remplir la période de l'EBE, et à saisir le nombre de participants présents durant les EBE,
- Les thèmes traités,
- La météo,
- Le jour de l'EBE,
- Observations - pour enregistrer tout évènement particulier qui ait pu influencer la motivation des gens.

- **Exploitation**

- Liste Rattachement Mère Leader
- Liste Rattachement formation Mère Leader
- Suivi Saisie Mère Leader
- Etat Mère leader
- Etat Formation des ML
- Etat enfants
- Etat femmes enceintes

b. Indicateur

Indicateurs du MACC TMDH :

Nombre de Mères Leaders formées
Nombre de ménages participant EBE
Nombre EBE mise en oeuvre
Nombre Visite à Domicile effectué par la ML
Nombre de contre Visite à Domicile effectué par la ML
Nombre de regroupement de Mère Leader
Nombre de Mères Leaders regroupés
Nombre d'espaces physiques construits
Nombre de contrat sociaux élaborés

Indicateurs du DPEI TMDH:

Nombre de Mères Leaders formées
Nombre de ménages participant EBE
Nombre EBE mise en oeuvre
Nombre d'enfants agés de 0- 1,5 ans présents lors EBE
Nombre d'enfants agés de 1,5- 3 ans présents lors EBE

Nombre d'enfants agés de 3 - 6 ans présents lors EBE
Nombre de fiche de suivi d'enfants 0 - 3 ans rempli
Nombre de fiche de suivi d'enfants 3 - 6 ans rempli
Nombre de fiche de suivi de femmes enceintes rempli
Nombre de Visite à Domicile effectué par la ML
Nombre de contre VAD effectué par la ML
Nombre de gouters distribués lors EBE
Nombre de regroupement de Mère Leader
Nombre de Mères Leaders regroupés
Nombre d'espaces physiques construits
Nombre de contrat sociaux élaborés

c. Suivi

Le suivi des activités à saisir dans le MIS est à effectuer par le RSE des directions inter-régionales en collaboration avec le SOMACC, le RCD et le RTMDH

11. AUTRES

a. Election de meilleur groupe de ML

Une élection de meilleurs groupes de ML sera réalisée annuellement pendant le FA2 dont les objectifs sont de :

- Motiver les ML dans leur travail
- Encourager les bénéficiaires dans l'application des formations reçues
- Valoriser les acquis

Des critères tels que propreté du village, embellissement du village, enfants bien nourris, meilleurs récoltes, ... pourront être considérés. Les termes de cette élection seront définis dans des Termes de Référence précis.

Des concours intergroupe sont communiqués aux groupes de ménage pour le meilleur projet entrepris.

b. Regroupement annuel des ML et CPS

Organisation de regroupement annuel des mère-leaders et CPS pour s'échanger des pratiques et les capitaliser Des certificats de reconnaissance seront distribués à l'issue de chaque regroupement pour renforcer leurs motivations.

c. Visite d'échange :

L'objectif de la visite d'échange vise à renforcer les connaissances et les pratiques relatives aux activités d'accompagnement et à intégrer les acquis de la visite d'échange dans les activités d'accompagnement.

Cette visite d'échange devra permettre aux mère-leaders

- D'échanger et de partager avec leurs paires les expériences sur la conduite des espaces de bien-être ;

- De constater de visu la mise en œuvre des dispositifs relatifs aux thématiques MACC au niveau des bénéficiaires ;
- D'échanger leurs points de vue sur des éventuelles améliorations en matière de mesures d'accompagnement en vue de la pérennisation;

d. Motivation des ML et CPS

Afin d'entretenir la motivation et la performance des ML/CPS, une politique de motivation monétaire et non monétaire sera mise en œuvre auprès de chaque programme. Ce système de motivation est basé sur la performance des ML/CPS relevée au cours des suivis.

Dans les sites bénéficiant des activités DPEI, les ML et CPS perçoivent une indemnisation mensuelle de 15 000 ariary.

Par ailleurs, les ML et CPS seront dotés de goodies à savoir : Tee-shirt ou gilet, sac bandoulière, bob, badge, cahier, porte document, stylo

e. Evaluation des ML

La performance des ML sera évaluée annuellement par rapport au nombre de bénéficiaires qui assistent aux EBE qu'elles conduisent. Les ML devraient être informés de ce système d'évaluation.

La communauté des bénéficiaires sera proposée de remplacer les ML défailtantes.

f. Redevabilité

Chaque groupe de ML durant le Projet devrait réaliser un jardin potager communautaire dans le but de renforcer la sécurité alimentaire des enfants du groupe et la promotion de l'agriculture sensitive. Le projet pourra contribuer à la dotation de semences.

Une enquête de satisfaction des bénéficiaires sera à faire tous les 6 mois par rapport aux AS et par rapport aux ML. Cette enquête sera conduite par les agents du FID ou des consultants individuels.

g. Pérennisation des activités des ML

La stratégie de pérennisation des MACC à travers les activités des ML se base sur :

- Le transfert total des connaissances et compétences aux ML par les activités de renforcement des capacités et d'appui et la fréquence des activités pour développer la maîtrise, le réflexe et l'habitude par rapport aux thématiques
- L'encouragement au leadership, à la prise d'initiative et au développement de la créativité des ML
- La promotion des activités communautaires de groupe
- La mise en œuvre d'activités à moindre coût : confection de jouets faits maison, utilisation de supports de communication traditionnels à caractère verbal
- L'implication de toutes les forces vives locales (leaders sociaux, leaders d'opinion, autorités locales, services techniques, acteurs de développement, ...) dans les actions de déploiement des MACC, telle qu'on voit dans l'approche C4D

- L'implication d'autres travailleurs communautaires tels que les CPS, les AV et les AC.

h. Les hommes dans les MACC

- Place des hommes
- Participation des hommes
- EBE pour les hommes, les besoins à identifier

12. Communication dans les MACC

Les activités de sensibilisation sont appuyées par des supports de communications.

Les différents types de supports de communication

- Affiches
- Dépliant
- Boîte à images
- Chants et histoires radiophoniques
- Bâche
- Banner
- Banderole

13. Les Accompagnateurs spécialisés

Le projet fait appel à la compétence de consultants individuels appelés Accompagnateurs Spécialisés pour la mise en œuvre d'une grande partie des Mesures d'Accompagnement du programme TMDH.

Les AS seront contractés pendant un an avec un contrat renouvelable après une évaluation satisfaisante des prestations.

1. Profil de l'AS

L'AS doit posséder de l'expérience prouvée :

- dans les actions de changement de comportement auprès des ménages axées vers le développement humain, plus particulièrement le développement des enfants incluant la petite enfance.
- en matière de communication pour le changement de comportement concernant les thèmes développés dans le cadre de la mission ; ainsi que d'accompagnement de ménages bénéficiaires de programme de protection sociale ou de programme de développement.

En outre, l'AS doit avoir les qualifications minimales suivantes :

Bacc + 3 en Sciences Sociales

Forte expérience en formation/facilitation/animation des adultes en monde rural et en mobilisation sociale

Expérience avérée en communication pour le changement de comportement

Expérience des thématiques liées au développement de la petite enfance

Expérience en éducation financière des ménages

Expériences en milieu rural malgache

Sens de créativité

Parfaite maîtrise de la langue malgache et du dialecte local
Posséder une bonne capacité rédactionnelle
Avoir une grande capacité de communication et la capacité de travailler en équipe

Toutes les missions de mise en œuvre des activités de sensibilisation confiées à des consultants prestataires feront l'objet d'établissement de Termes de Référence clairs. Le recrutement de ces consultants sera inscrit dans le PPM et suivra la méthode appropriée de passation de marchés de la Banque Mondiale.

2. Profil de l'AS de l'Inclusion Productive (AS/IP)

Les activités d'inclusion productive seront confiées à des AS/IP qui sont des techniciens agricoles ou d'élevage ou d'environnement.

3. Comportement du superviseur

L'un des rôles importants des AS consistent à rendre les ML performants dans leurs activités par la formation et l'appui. Ceci nécessite une grande capacité de supervision.

L'AS devrait développer des comportements positifs de superviseur :

- Avoir de la rigueur
- Capacité d'organisation et d'observation
- Attentif aux changements
- Capable de détecter les problèmes et d'identifier les solutions
- Capacité d'écoute
- Savoir transmettre les messages : être innovatif par rapport aux moyens et méthodes de renforcement des capacités
- Connaître les limites des ML
- Capacité de gestion des conflits
- Respect des calendriers de mission
- Apport d'appui systématique face aux anomalies
- Avoir le souci de perfectionnement

4. Renforcement des capacités des AS

Les AS seront formés sur les thématiques de MACC avant leur mise en œuvre et recevront des séances de recyclage annuelles. Le FID ou ses partenaires assureront les renforcements des capacités.

5. Superviseur des AS

Les SOMACC des DIR sont les superviseurs directs des AS. Cependant, le chargé de projet détenteur du portefeuille des sites TMDH à la charge de l'AS assistera le SOMACC dans la supervision des activités et prestations de l'AS.

14. Le coût des activités

Le coût global des MACC pour le Programme TMDH s'élève à **4 393 296, 09 USD** représentant 19,39 % des Cash Transfer des bénéficiaires.

Le coût par enfant par mois est de : **1.43 USD**

Le coût par ménage par mois est de : **1.32 USD**

Le coût par type d'activité est comme suit :

I- INCLUSION ECONOMIQUE	
1- Inclusion productive	198 268,24
2- Inclusion financière	
Coup de pouce	207 084,00
Mise en place AVEC	18 731,18
Education financière et formation en BP	
II- DEVELOPPEMENT ET BIEN-ETRE DE LA FAMILLE	
DPEI	3 248 977,14
PFE	663 184,71
ACTIVITES DE SENSIBILISATION D'AUTRES THEMATIQUES	66 050,82
TOTAL coût MACC	4 393 296,09